

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **PROETANCH'83** dont le siège social est à LA FARLEDE la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 27 juillet 2019 au 26 juillet 2020.

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

